

La structure temporelle de la nouvelle *La Mère Sauvage* de Maupassant : une étude des temps verbaux

Anu Treikelder
Université de Tartu, Estonie



Synergies Pays Riverains de la Baltique
n° 5 - 2008 pp. 185-198

Résumé : *Cet article se propose de présenter une analyse de la structure temporelle d'un texte fictionnel - la nouvelle La Mère Sauvage par Guy de Maupassant. Mon propos sera de montrer de quelle manière les temps verbaux contribuent à l'établissement de l'organisation temporelle du récit. La structure temporelle désigne ici l'ensemble des marqueurs aspectuo-temporels du récit, qui s'organisent de manière à constituer un tout structuré. À côté des circonstants temporels, les temps verbaux occupent une place importante dans cette structure.*

Mon analyse s'inspire d'une part de l'approche discursive de Jean-Michel Adam (poursuivant la tradition benvenistienne) et, d'autre part, des approches linguistiques de Laurent Gosselin, de Louis de Saussure et de Jacques François, qui se basent tous fondamentalement sur le système reichenbachien de la description du sémantisme des marqueurs temporels. En effet, bien que différentes dans leurs objectifs, ces approches ne sont certainement pas incompatibles, elles peuvent être adoptées de manière complémentaire, permettant de présenter des perspectives différentes sur le même phénomène.

Mots-clés : *analyse linguistique, temps verbaux, aspect, discours, énonciation*

Abstract : *This article presents an analysis of the temporal structure of a fiction text : Old Lady Sauvage by Maupassant. I wish to show how the verb tenses contribute to establishing the temporal organization of the story. The temporal structure points out to all the tense-aspect markers of the story, which are organized in a structured whole. On top of the time adverbials, verb tenses play a major role in this structure.*

My analysis is inspired on the one hand by Jean-Michel Adam's discursive approach and, on the other hand, by Laurent Gosselin's, Louis de Saussure's and Jacques François' linguistic approaches, which are all based on the Reichenbachian system for the description of semantic content of tense markers. Although different in their objectives, these approaches are not incompatible, as they can be adopted in a complementary manner, allowing to present different perspectives on a similar phenomenon.

Keywords : *linguistic analysis, verb tenses, aspect, discourse*

I. Relations temporelles dans un texte narratif

Il s'agit dans cette analyse d'un type de texte spécifique que l'on peut qualifier comme *narratif*. Du point de vue temporel, la spécificité d'un texte narratif consiste dans le fait qu'à côté des relations que les événements entretiennent avec le moment de l'énonciation, ils s'organisent les uns par rapport aux autres. Donc, d'une part, les événements racontés se situent par rapport au moment d'énonciation du locuteur (narrateur) et, d'autre part, ils sont disposés d'une certaine manière sur l'axe temporel. En plus, dans les deux cas, bien que ce ne soit pas obligatoire dans un texte fictionnel, les événements peuvent être situés plus ou moins précisément par rapport au calendrier, il s'agit alors de chronologie dite absolue.

De là ressortent différentes possibilités d'analyser la temporalité dans le texte : soit l'on privilégie la relation des événements avec le moment d'énonciation, soit l'on considère comme essentiel l'enchaînement des événements. Dans le premier cas, une série de questions se posent, concernant le rapport des événements avec différents locuteurs (le narrateur entre autres) et l'alternance de différents plans énonciatifs. Le moment d'énonciation peut être assimilé soit à celui du narrateur (les procès peuvent relever de l'actualité du narrateur ou de l'actualité des événements racontés), soit à celui d'un personnage. Il convient de distinguer ici du terme très général de *texte narratif*, le *discours narratif*, exposition des événements ou récit proprement dit, qui n'est qu'un type de discours utilisé dans un *texte narratif*. À côté de ce type de discours, il y a évidemment dans un texte narratif également des *interactions directes*, soit entre le narrateur et le lecteur, soit, le plus souvent, dans le discours direct des personnages.

Dans le deuxième cas, les questions les plus importantes semblent concerner la correspondance de l'enchaînement des procès en tant qu'entités linguistiques à l'ordre des événements dans le monde.

Essentiellement, deux types de marques linguistiques servent à exprimer les relations temporelles décrites ci-dessus : les circonstants, y compris les connecteurs de différents types, et les verbes, surtout les désinences verbales. Ces marques ont un fonctionnement spécifique selon le type de discours. Je me concentrerai ici en particulier sur le fonctionnement des temps verbaux, mais il est évident que ceux-ci ne peuvent pas être analysés indépendamment des autres marqueurs, surtout des circonstants, qui seront étudiés ici de manière complémentaire.

II. Les valeurs des temps verbaux

J'adopte une approche référentielle, en admettant que les temps verbaux ont leur valeur sémantique propre, susceptible d'être décrite sous forme d'instructions. La valeur des morphèmes verbaux sera décrite à partir du système de Reichenbach (1947) comme une combinaison de points et d'intervalles, comme nombre de linguistes l'ont fait auparavant (cf. par exemple François, 1984, 1993 ; Gosselin, 1996 ; Saussure, 2003) : le moment d'énonciation (S), le moment de référence (R) et l'intervalle du procès (B1, B2). Le morphème verbal acquiert toujours sa valeur à partir d'un moment d'énonciation (S), par

rapport auquel l'événement est considéré comme antérieur (passé), simultané (présent) ou postérieur (futur). Le moment considéré à partir du moment d'énonciation - moment de référence (R) - peut entretenir des relations variées avec l'intervalle du procès, que je désigne à l'exemple de Gosselin (1996) par les bornes initiale (B1) et finale (B2) de l'intervalle du procès [B1, B2]¹ :

- a- Le moment de référence peut coïncider avec l'événement vu comme ponctuel : $R = [B1/B2]$ (comme dans le cas du passé simple, ce qui engendre l'aspect aoristique) ;
- b- Il peut y être inclus : $R \subset [B1, B2]$, comme dans le cas de l'imparfait (aspect inaccompli) ;
- c- Il peut être postérieur à l'intervalle de l'événement : $R > [B1/B2]$, comme dans le cas du plus-que-parfait (aspect accompli) ; ou bien antérieur à celui-ci : $R < [B1/B2]$, comme dans le cas du conditionnel présent (dit « futur dans le passé ») (aspect prospectif).

Si le rapport entre le moment d'énonciation et le moment de référence est de nature temporelle, la relation entre le moment de référence et l'intervalle du procès peut donc être considéré comme aspectuelle.

Dans un récit au passé, le moment d'énonciation (S) coïncide avec le moment d'énonciation du narrateur, postérieur aux événements narrés². Le point d'énonciation du narrateur est généralement considéré comme un moment fixe, assimilé au moment de la publication du texte (cf. Vuillaume, 1990, 1993). Le cheminement du temps dans un texte narratif se laisse ainsi décrire comme un déplacement du moment de référence³, décroché et indépendant du moment d'énonciation du narrateur.

Dans les interactions directes qui apparaissent dans les textes narratifs sous forme de dialogues entre les personnages ou entre le narrateur et le lecteur, le moment S est variable dans le premier cas, correspondant chaque fois au moment d'énonciation d'un personnage, ou fixe dans le deuxième cas, assimilé au moment d'énonciation du narrateur.

Pour décrire le fonctionnement des temps verbaux dans le texte, il est donc d'abord important de déterminer le moment S, à partir duquel les événements sont appréhendés et par rapport auquel ils reçoivent leur valeur temporelle (passé, présent, futur). Il est possible de le faire en partant du système de plans énonciatifs d'Adam et Lugin (2000). J'essaierai de le faire dans la section 3 ci-dessous.

III. Les plans énonciatifs

En élaborant le système bien connu de Benveniste (1966), Adam et Lugin (2000) recourent aux marques linguistiques pour définir les plans énonciatifs (*les ancrages énonciatifs de base*), qui servent de systèmes de repérage pour les marques linguistiques. Comme pour Benveniste, à côté des marques de personne, les temps verbaux ont un rôle tout à fait central dans la distinction de ces plans. Les valeurs des temps verbaux sont ainsi déterminées par leur fonction dans le discours : ils font apparaître différents plans énonciatifs dans le texte. Ces plans énonciatifs servent ensuite de cadre pour expliquer le fonctionnement des marques linguistiques. Je me servirai ici de ce système pour décrire l'ancrage

des procès dans le texte analysé, c'est-à-dire pour déterminer à partir de quel moment les procès doivent être appréhendés.

Dans la nouvelle étudiée, quatre plans énonciatifs de base alternent, imposant chacun leur système de repérage aux marques linguistiques (Adam, Lugrin 2000 : 98) :

(1) Le plan disjoint de la situation d'énonciation, énonciation distanciée (histoire de Benveniste)

Il s'agit de la narration au passé simple, mais à côté de celui-ci on rencontre également l'imparfait, le plus-que-parfait, le passé antérieur et le conditionnel présent (ou le « futur dans le passé »). C'est définitivement le plan dominant de la nouvelle. Cependant, deux cas sont à distinguer : le récit sur le JE-narrateur, qui constitue l'encadrement de la nouvelle, et le récit sur la mère Sauvage (dont le narrateur est identifié à l'un des personnages du récit encadrant, Serval). Comme dans le premier cas, le récit est à la première personne, c'est-à-dire à une personne énonciative, il s'agit en fait d'une manifestation particulière de ce plan. Du point de vue temporel, les procès sont cependant tous repérés à partir du même moment S du narrateur. La même remarque vaut également pour le discours indirect libre : bien qu'il y ait des marques énonciatives dans le contexte, les temps verbaux sont toujours repérés à partir du moment S du narrateur. Par exemple, dans le récit sur JE-narrateur :

[1] On les appelait les Sauvage.

Était-ce un nom ou un sobriquet? [1218/16]⁴

Le procès *était* est au passé (à l'imparfait) et, malgré la forme interrogative directe, doit donc être repéré comme passé par rapport au moment d'énonciation du narrateur ($R < S$; $R \subset [B1, B2]$).

Un autre exemple vient du récit sur la mère Sauvage :

[2] Les idées lui *venaient* une à une, affreuses, torturantes. Elle ne l'*embrasserait* plus, son enfant, son grand, plus jamais ! Les gendarmes *avaient tué* le père, les Prussiens *avaient tué* le fils... Il *avait été coupé* en deux par un boulet. Et il lui *semblait* qu'elle *voyait* la chose, la chose horrible : la tête tombant, les yeux ouverts, tandis qu'il *mâchait* le coin de sa grosse moustache, comme il *faisait* aux heures de colère.

Qu'est-ce qu'on *avait fait* de son corps, après ? Si seulement on lui *avait rendu* son enfant, comme on lui *avait rendu* son mari, avec sa balle au milieu du front ? [1220/33]

Les procès à l'imparfait ($R < S$; $R \subset [B1, B2]$) et au plus-que-parfait ($R < S$; $R > [B1/B2]$) sont tous appréhendés comme antérieurs au moment d'énonciation du narrateur.

Dans la perspective temporelle, ces types de discours peuvent donc être considérés sous le premier plan énonciatif, même si selon d'autres paramètres ils diffèrent de la narration proprement dite : le narrateur se distance des événements racontés par l'emploi du passé simple.

(2) Le plan conjoint aux paramètres de la situation d'énonciation, énonciation impliquée (discours dans les termes de Benveniste)

Il s'agit de dialogues entre les personnages. Le présent « actuel », le passé composé, et le futur (proche) sont utilisés pour localiser les procès :

[3] Je ne *sais* seulement point vos noms, et v'là un mois que nous *sommes* ensemble.
[1221/27]

[4] Comment le feu *a-t-il pris* ? [...] C'est moi qui *l'ai mis*. [1223/12]

Dans ces exemples, les procès sont appréhendés à partir d'un moment d'énonciation distinct de celui du narrateur, et différent chaque fois qu'un énoncé est produit dans le texte. Ainsi, pour l'exemple [4], il est postérieur à ceux de l'exemple [3], qui correspondent à leur tour à deux actes d'énonciation différents.

Dans la nouvelle étudiée, il n'y a pas de diégétisation dans le discours direct, les dialogues sont minimaux et ne présentent que des interactions directes entre les personnages.

Je n'ai pas trouvé non plus d'interaction explicite entre le narrateur et le lecteur dans la nouvelle, à part peut-être quelques exclamations, comme :

[5] Quoi de plus triste qu'une maison morte, avec son squelette debout, délabré, sinistre ? [1218/7]

Mais il n'y a aucun procès à la première personne ou à la deuxième personne qui soit directement adressé au lecteur, il y a seulement quelques procès au présent, parmi les procès au présent générique, qui peuvent être considérés comme relevant de l'actualité du narrateur (cf. ci-dessous sous le point 4).

(3) Le plan disjoint de la situation d'énonciation, le plan d'énonciation impliquée

C'est un plan de diégèse comme le plan 1, mais contrairement à la « narration historique diégétiquement autonome » du plan 1, il s'agit d'une « narration de discours diégétiquement liée » (cf. Adam et Lugrin 2000 : 97). Benveniste le considèrerait comme appartenant au plan de *discours*.

Ce plan ne se rencontre que dans la lettre de Césaire Rivot qui rapporte les événements concernant la mort du fils Sauvage, il utilise le passé composé et l'imparfait :

[6] Madame Sauvage, la présente est pour vous porter une triste nouvelle. Votre garçon Victor *a été tué hier* par un boulet, qui *l'a censément coupé* en deux parts. *J'étais* tout près, vu que *nous nous trouvions* côte à côte dans la compagnie et qu'il me *parlait* de vous pour vous prévenir au jour même s'il lui arrivait malheur.

J'ai pris dans sa poche sa montre pour vous la reporter quand la guerre sera finie.

Je vous salue amicalement.

Césaire Rivot,

Soldat de 2^e classe au 23^e de marche. [1220/17]

Toute la lettre ne relève pourtant pas du même plan énonciatif : le premier énoncé (*la présente est pour vous porter une triste nouvelle*) et le dernier

énoncé (*je vous salue*) appartiennent au plan conjoint étudié ci-dessus. Mais à partir du deuxième énoncé, il s'agit d'un petit récit, c'est-à-dire d'une sorte de diégétisation, avec une charpente au passé composé. Il y a notamment une mini-succession d'événements (*Victor a été tué < j'ai pris dans sa poche sa montre*). Le moment d'énonciation, qui est fixe, correspond ici à celui d'un personnage-narrateur (Césaire Rivot).

Ce plan est pourtant assez marginal dans la nouvelle étudiée. Le narrateur principal n'utilise jamais le passé composé pour raconter les événements. Il semble cependant significatif qu'un événement crucial de la nouvelle (la mort du fils Sauvage) soit communiqué par l'introduction d'un changement de plan énonciatif.

(4) Le plan conjoint aux paramètres de la situation d'énonciation, énonciation distanciée

Le temps dominant de ce plan énonciatif est le présent de définition ou le présent gnomique. Les procès « omnitemporels » de ce plan peuvent être repérés par rapport à n'importe quel moment d'énonciation, y compris celui du narrateur. Selon Adam et Lugrin (2000 : 98), c'est justement cette « ouverture de la validité des énoncés » qui distingue ce plan des trois autres. Il a cependant des traits communs avec la narration (« attitude énonciative distanciée ») et l'interaction directe (« représentation discursive actuelle ou actualisable »). Dans la nouvelle étudiée, il est possible de considérer comme appartenant à ce plan trois passages au présent, le premier à l'intérieur du récit sur le JE-narrateur (exemple 7), les deux autres dans le récit sur les Sauvage (exemple 8 ; l'autre exemple se trouve à la page 1219/38) :

[7] J'aimais ce pays infiniment. Il est des coins du monde délicieux qui ont pour les yeux un charme sensuel. On les aime d'un amour physique. Nous gardons, nous autres que séduit la terre, des souvenirs tendres pour certaines sources, certains bois, certains étangs, certaines collines, vus souvent et qui nous ont attendris à la façon des événements heureux. Quelquefois même la pensée retourne vers un coin de forêt, ou un bout de berge, ou un verger poudré de fleurs, aperçus une seule fois, par un jour gai, et restés en notre cœur comme ces images de femmes rencontrées dans la rue, un matin de printemps, avec une toilette claire et transparente, et qui nous laissent dans l'âme et dans la chair un désir inapaisé, inoubliable, la sensation du bonheur coudoyé. [1217/5]

Le premier énoncé à l'imparfait de l'exemple [7] appartient encore au plan de la narration (plan 1). Le deuxième énoncé au présent est un peu problématique : il s'agit d'un présent actuel repéré à partir du moment d'énonciation du narrateur, le procès relève donc de l'actualité du narrateur et relie celle-ci à l'actualité des événements (l'anaphorique *il* désigne ce pays). En revanche, à partir du troisième procès (*qui ont pour les yeux...*), il s'agit d'un présent générique. Il y a dans cet exemple également un passé composé (*qui nous ont attendris*) marquant l'accompli par rapport au présent générique. De même, l'exemple [8] présente des procès au présent générique, fournissant une explication aux événements principaux du récit. Un procès au passé composé (*n'ont point appris*) désigne l'accompli par rapport à ce présent :

[8] Les femmes des champs ne *rient* guère d'ailleurs. *C'est* affaire aux hommes, cela ! Elles *ont* l'âme triste et bornée, ayant une vie morne et sans éclaircie. Le paysan *apprend* un peu de gaieté bruyante au cabaret, mais sa compagne *reste* sérieuse avec une physionomie constamment sévère. Les muscles de leur face *n'ont* point *appris* les mouvements du rire. [1218/31]

Il est intéressant de noter que ce plan énonciatif ne se rencontre que dans la première moitié de la nouvelle, avant le tournant décisif dans les événements du récit. Comme on pourra le voir ci-dessous, dans cette partie du texte, la progression temporelle est beaucoup plus lente que dans la deuxième moitié. Il est clair que ces passages au présent, constituant des commentaires du narrateur, contribuent également au ralentissement de la cadence narrative.

Ce type d'analyse permet ainsi de rendre compte de l'ancrage des procès au niveau général du texte. Dans le plan (1), les procès sont repérés par rapport au moment d'énonciation du narrateur. Dans le plan (4) « omnitemporel », le moment d'énonciation est également assimilable à celui du narrateur. Dans le plan (2), en revanche, c'est chaque fois un personnage qui fournit le repère pour l'interprétation des temps verbaux. De même, dans le plan (3), les procès sont repérés à partir d'un moment d'énonciation intratextuel, distinct de celui du narrateur.

La distinction des plans énonciatifs nous fournit ainsi un cadre général pour l'interprétation des temps verbaux : elle indique par rapport à quels repères les procès doivent être interprétés. Dans ce qui suit, je me concentrerai particulièrement sur le premier plan énonciatif : le plan disjoint des paramètres de la situation d'énonciation ou *histoire* selon Benveniste. C'est le plan qui met en avant les relations entre les procès et dans lequel se manifeste la progression temporelle du texte. Mais il convient d'abord de préciser le cadre temporel général de la nouvelle, c'est-à-dire la localisation des événements narrés par rapport au calendrier.

IV. Le cadre temporel général du récit : plans temporels

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les temps verbaux contribuent à la distinction de différents plans énonciatifs dans le texte. Ils n'aident cependant pas à apporter des précisions sur la localisation des événements par rapport au calendrier. Ici ce sont les circonstants et, éventuellement, d'autres éléments linguistiques, qui jouent un rôle primordial.

Deux plans temporels se distinguent dans le plan énonciatif 1 de la nouvelle : l'un dont relèvent les événements de l'encadrement de la nouvelle et l'autre auquel appartiennent les événements concernant la mère Sauvage. Le changement de ces plans (p. 1218 et p. 1224) est signalé par le changement de thème : JE-narrateur dans le premier et *les Sauvage* dans le deuxième. Le JE, complètement disparu dans le deuxième plan temporel, revient à la page 1224 pour clôturer le récit.

Nous trouvons dans le texte des indications qui nous permettent de localiser ces deux plans temporels par rapport au calendrier. Dans le premier plan temporel, il y a des circonstants à partir desquels les événements se situent de manière précise dans la chronologie absolue. Ainsi, d'après les énoncés présentés sous

les exemples [9] et [10], nous pouvons inférer que les événements principaux du premier plan temporel se déroulent pendant l'année 1884 (1869 + 15 ans) :

[9] Je n'étais point revenu à Virelogne depuis quinze ans. J'y retournai chasser, à l'automne, chez mon ami Serval, qui avait enfin fait reconstruire son château, détruit par les Prussiens. [1217/1]

[10] Je tournai les buissons qui forment la limite du bois des Saudres, et j'aperçus une chaumière en ruines.
Tout à coup, je me la rappelai telle que je l'avais vue pour la dernière fois, en 1869, propre, vêtue de vignes, avec des poules devant la porte. [1218/2]

L'exemple [9] présente les premiers énoncés de la nouvelle, tandis que la précision de la date apparaissant dans l'exemple [10] ne vient que plus loin dans le texte.

Le deuxième plan temporel est également ouvert par un circonstant :

[11] Lorsque la guerre fut déclarée, le fils Sauvage, qui avait alors trente-trois ans, s'engagea, laissant la mère seule au logis. [1218/23]

Il s'agit, dans ce cas, d'une proposition temporelle, qui situe le premier événement du deuxième plan temporel (*le fils Sauvage s'engagea*) par rapport à la déclaration de la guerre. Il est possible de comprendre d'après les faits présentés dans le premier plan qu'il s'agit de la guerre franco-allemande de 1870 (cf. l'exemple [9] ci-dessus, où il est question de Prussiens). La date exacte relève déjà bien sûr de nos connaissances du monde, mais les procès du récit sont ainsi bien localisés par rapport aux événements historiques extra-textuels. Nous pouvons voir qu'à côté des circonstants, d'autres éléments, comme les substantifs (*Prussiens, la guerre*), sont susceptibles de nous renseigner sur le cadre temporel du récit. Le changement de thème joue aussi un rôle important dans le cheminement du temps dans le texte.

V. Le cheminement du temps dans le texte et l'agencement des procès

En revenant sur l'étude des temps verbaux, j'essaierai d'examiner par la suite de quelle manière les temps verbaux participent à l'enchaînement des procès dans la narration de la nouvelle étudiée. Il est clair qu'ici également, d'autres éléments linguistiques interviennent, surtout les circonstants, parmi lesquels certains indiquent spécialement l'ordre des procès dans le texte (comme certains connecteurs, par exemple *ensuite, puis*, etc.). Ce sont aussi nos connaissances sur le monde, notamment, sur la nature des procès et sur les scénarios stéréotypiques des faits, qui influencent notre interprétation temporelle du texte. Je soutiens cependant l'hypothèse, avancée par nombre de linguistes⁵, que les temps verbaux encodent des instructions sur l'agencement des procès dans le discours. Le passé simple est ainsi censé faire progresser le temps dans le récit, tandis qu'avec l'imparfait, le temps n'avance pas et que le plus-que-parfait introduit un retour en arrière dans le temps. Comme nous l'avons vu plus haut (cf. la section 2), la progression temporelle dans le récit peut être décrite comme le déplacement du repère des procès - du moment de référence (R).

Le passé simple crée un nouveau moment de référence, tandis que les procès à l'imparfait et au plus-que-parfait sont appréhendés à partir d'un moment de référence instauré par un procès au passé simple ou, éventuellement, par un circonstant temporel. Les procès au passé simple reçoivent de ce fait plus de relief, constituant ainsi la *charpente* ou le *premier plan* du récit, alors que les autres procès servent à élaborer ou à expliquer les événements du premier plan et en forment donc le fond ou l'*arrière-plan*⁶.

Dans le cas du moment de référence, il ne peut donc y avoir qu'une succession entre un moment valable et un moment nouveau ou le maintien d'un moment en cours dans le texte. Les relations chronologiques s'établissent entre les intervalles de procès, qui peuvent être simultanés (avec les relations possibles de coïncidence ou de recouvrement entre les intervalles de procès) ou bien entretenir des relations d'antériorité / de postériorité entre eux. Dans certains cas, ces relations, non pertinentes, peuvent rester indéterminées. Sur la base de ces relations, des « chronogrammes » peuvent être créés pour les séquences narratives (cf. François 1984, 1993 et Gosselin 1996), qui rendent compte des rapports entre l'ordre des procès dans le discours et l'ordre des événements dans le monde, c'est-à-dire de la mise en texte des événements.

Examinons un exemple⁷ :

[12] Au dîner, un d'eux *s'inquiéta* (p1) de voir que la mère Sauvage ne *mangeait* (p2) point encore. Elle *affirma* (p3) qu'elle *avait* (p4) des crampes. Puis elle *alluma* (p5) un bon feu pour se chauffer, et les quatre Allemands *montèrent* (p6) dans leur logis par l'échelle qui leur *servait* (p7) tous les soirs.

Dès que la trappe fut *refermée* (p8), la vieille *enleva* (p9) l'échelle, puis *rouvrit* (p10) sans bruit la porte du dehors, et elle *retourna* (p11) chercher des bottes de paille dont elle *emplit* (p12) sa cuisine. Elle *allait* (p13) nu pieds, dans la neige, si doucement qu'on n'*entendait* (p14) rien. De temps en temps elle *écoutait* (p15) les ronflements sonores et inégaux des quatre soldats endormis.

Quand elle *jugea* (p16) suffisants ses préparatifs, elle *jeta* (p17) dans le foyer une des bottes, et, lorsqu'elle fut *enflammée* (p18), elle *éparpilla* (p19) sur les autres, puis elle *ressortit* (p20) et *regarda* (p21).

Une clarté violente *illumina* (p22) en quelques secondes tout l'intérieur de la chaumière, puis ce fut (p23) un brasier effroyable, un gigantesque four ardent, dont la lueur *jaillissait* (p24) par l'étroite fenêtre et *jetait* (p25) sur la neige un éclatant rayon.

Puis un grand cri *partit* (p26) du sommet de la maison, puis ce fut (p27) une clameur de hurlements humains, d'appels déchirants d'angoisse et d'épouvante. Puis, la trappe s'étant écroulée à l'intérieur, un tourbillon de feu *s'élança* (p28) dans le grenier, *perça* (p29) le toit de paille, *monta* (p30) dans le ciel comme une immense flamme de torche ; et toute la chaumière *flamba* (p31).

On n'*entendait* (p32) plus rien dedans que le crépitement de l'incendie, le craquement des murs, l'écroulement des poutres. Le toit *tout à coup s'effondra* (p33), et la carcasse ardente de la demeure *lança* (p34) dans l'air, au milieu d'un nuage de fumée, un grand panache d'étincelles.

La campagne, blanche, éclairée par le feu, *luisait* (p35) comme une nappe d'argent teintée de rouge.

Une cloche, au loin, *se mit* (p36) à sonner. [1222/3]

Il y a dans ce passage une progression temporelle du procès p1 jusqu'au procès p36. Tous ces procès sont interprétés à partir d'un moment d'énonciation fixe du narrateur, postérieur aux événements narrés (donc, pour chaque procès postérieur au moment de référence). Mais le temps n'avance pas de manière identique avec tous les procès du texte. Il y a généralement une succession entre les procès au passé simple, alors chaque fois un nouveau moment de référence est créé, postérieur au moment de référence précédent. Cependant, le passé simple ne produit pas toujours une succession d'événements non plus. Comme Saussure (2003) l'a montré, ce n'est que par défaut que le passé simple livre l'instruction concernant l'ordre temporel. Il existe des facteurs qui peuvent bloquer la mise en œuvre de cette instruction. Le passage présenté ci-dessus met en évidence quelques-uns de ces facteurs. D'abord, le changement de thème peut laisser indéterminée la relation temporelle entre les deux procès : ainsi, les procès p5 (*elle alluma un feu*) et p6 (*les Allemands montèrent dans leur logis*) ne doivent pas forcément se succéder, bien que ce ne soit pas exclu. Ils peuvent se dérouler parallèlement. La subordination (temporelle) bloque normalement l'ordre temporel : ainsi, les procès p16 (*quand elle jugea*) et p17 (*elle jeta*) sont considérés à partir d'un même moment de référence. En revanche, la subordination relative n'interrompt pas forcément l'ordre temporel : les procès p12 et p13 se succèdent. Il me semble également qu'il faudrait considérer comme antérieurs aux procès de la principale les procès au passif p8 (*fut renfermée*) et p18 (*fut enflammée*), apparaissant dans une temporelle régie par une principale au passé simple.

Il y a donc un certain nombre de cas où le temps ne progresse pas avec le passé simple⁸ ; dans l'exemple [12] ci-dessus, c'est quand même ainsi pour la majorité des procès. Et il n'y a jamais de régression temporelle avec le passé simple. Il faut encore noter que dans le cas de verbes duratifs au passé simple, c'est le procès sous sa forme inchoative qui entre en succession avec les autres procès aoristiques (cf. Gosselin 1996 sur ce sujet). C'est ce qui se passe avec le procès p21 (*elle regarda*), qui devrait être considéré comme antérieur au procès p22 (*une clarté violente illumina*), quoiqu'il soit évident qu'elle (la mère Sauvage) continue à regarder également pendant le déroulement des événements suivants.

Les procès à l'imparfait, ayant l'aspect inaccompli, ne font pas progresser le temps, ils sont tous appréhendés à partir du moment de référence d'un procès aoristique, qui peut se trouver dans le texte avant ou après le procès en question. Dans l'exemple 12, le moment de référence du procès p4 est le même que pour le procès p3, p6 fournit le repère pour p7. De même, le repère des procès p13, p14 et p15 se trouve avant ces procès dans le texte. En revanche, les procès p32 est repéré plutôt par rapport au procès suivant p33.

Il est ainsi possible de présenter, de manière simplifiée, la structure chronologique de l'extrait étudié, en ne prenant en compte que les relations entre les procès (le symbole '=' désigne la simultanéité et le symbole '<' l'antériorité du premier procès par rapport au deuxième et le point d'interrogation l'indétermination de la relation temporelle entre les procès) :

p1 (= p2) < p3 (= p4) < p5 ? p6 (= p7) < (p8 <) p9 < p10 < p11 < p12 (= p13 = p14 = p15)
< (p16 =) p17 < (p18 <) p19 < p20 < p21 < p22 < p23 (= p24 = p25) < p26 < p27 < p28 <
p29 < p30 < p31 < (p32 =) p33 < p34 < (p35 =) p36

J'ai mis entre parenthèses les procès qui, à mon avis, ne font pas partie de la charpente du récit. On peut y trouver, à côté des procès à l'imparfait, tous les procès au passé simple qui se trouvent dans une subordonnée temporelle.

Il est clair qu'il ne s'agit que d'une représentation très schématique⁹, qui ne prend pas en compte les relations entre les moments de référence ni le caractère intervallaire des procès. Ce schéma sert principalement à mettre en évidence les rapports entre l'ordre des procès dans le texte (disposition des procès de gauche à droite) et la chronologie des événements que ces procès désignent (marquée par les symboles entre les procès). Il est aussi évident que ce type d'analyse n'est applicable qu'à une même série d'événements dans le même plan énonciatif.

Mais il est possible d'étudier de cette manière également la mise en récit des événements à un niveau plus général, si l'on se limite, certes, toujours au même plan énonciatif de diégèse. Les récits peuvent ainsi différer par ce qu'on pourrait appeler leur « cadence narrative » et ils peuvent présenter des divergences internes de ce point de vue. La fréquence de procès au passé simple produit ainsi une accélération dans le récit par rapport aux portions du texte sans déplacement du moment de référence. Si l'on considère la nouvelle étudiée dans cette perspective, il est possible de constater une différence d'abord entre les récits appartenant aux deux plans temporels relevés dans la section 4 ci-dessus (le premier se rapportant au JE-narrateur et l'autre à la mère Sauvage). Ensuite, on peut révéler une inégalité à l'intérieur du récit sur la mère Sauvage.

Dans le récit encadrant la nouvelle, nous constatons que la charpente n'est constituée que de 11 procès au passé simple :

p1 *Je retournai* (à Virelogne) [1217/2] < p2 *Je tournai* les buissons [1218/2] < p3 *j'aperçus* une chaumière en ruines [1218/4] < p4 *Tout à coup, je me la rappelai* [1218/5] < p5 *Je me rappelai* aussi [1218/10] < p6 *Je hélai* Serval [1218/18] < p7 *Il (Serval) s'en vint* [1218/18] < p8 *Je lui demandai* [1218/20] < p9 *Et il me conta* cette aventure [1218/22] < p10 *Mon ami Serval ajouta* [1224/3] < p11 *Et je ramassai* une petite pierre [1224/9]

Les procès successifs se trouvent parfois très loin l'un de l'autre dans le texte : le procès p10 reprend le récit après le conte de Serval sur la mère Sauvage, mais un décalage considérable peut être constaté également entre les procès p1 et p2 et, bien qu'il soit moins important, entre les procès p5 et p6. Ce récit est donc caractérisé par des interruptions fréquentes de la succession d'événements soit par des passages descriptives (il y a 14 procès à l'imparfait), soit par des rétrospections (il y a 7 procès au plus-que-parfait). En plus, comme on l'a vu ci-dessus (cf. l'exemple 7), ce récit est interrompu par un long passage appartenant au plan 4 de présent générique. En revanche, le plan 2 (d'interaction directe) est assez rare dans ce récit.

Dans le récit sur la mère Sauvage, le récit principal de la nouvelle, la première partie est comparable par sa structure temporelle au récit encadrant. Je considère comme la première partie du récit l'exposition des faits jusqu'à l'événement crucial de la nouvelle - la mère apprend la mort de son fils - qui déclenche les événements suivants. Comme on l'a vu plus haut, cet événement lui-même est présenté dans un autre plan énonciatif (les plans d'interaction

directe et de diégèse conjointe). La charpente de la première partie du récit est constituée de 12 procès au passé simple :

p1 le fils Sauvage *s'engagea* [1218/24] < p2 Elle (la mère) *resta* toute seule [1218/27] < p3 La mère Sauvage *continua* son existence ordinaire [1218/38] < p4 qui (la chaumière) *fut bientôt couverte* par les neiges [1218/39] < p5 Un jour les Prussiens *arrivèrent* [1219/10] < p6 On les *distribua* aux habitants [1219/10] < p7 La vieille en *eut* quatre [1219/12] < p8 un matin elle *aperçut* un homme [1220/12] < p9 Bientôt elle le *reconnut* [1120/13] < p10 Il lui *remit* un papier plié [1220/14] < p11 et elle *tira* de son étui les lunettes [1220/15] < p12 puis elle *lut* [1220/16]

Un procès au passé simple ne fait pas partie de la charpente (le premier énoncé du récit : *Lorsque la guerre fut déclarée...*). À côté de ces 13 procès au passé simple, il y a 31 procès à l'imparfait et 2 procès au plus-que-parfait dans cette partie. On peut donc constater qu'ici aussi, il s'agit d'un récit relativement statique, avec nombre de descriptions et d'explications. Le plan énonciatif 4 y apparaît à deux reprises (cf. l'exemple 8 ci-dessus). En revanche, il y a peu de rétropections dans cette partie du récit.

Le récit s'accélère considérablement dans la deuxième partie. Faute de place, je ne vais pas présenter ici la charpente de cette partie, qui est constituée de 75 procès au passé simple, auxquels s'ajoutent 6 procès au passé simple apparaissant dans une temporelle. L'imparfait (50 occurrences), le plus-que-parfait (10 occurrences) et le passé antérieur (1 occurrence) sont proportionnellement minoritaires : le passé simple a doublé sa fréquence par rapport à la première partie du récit. L'emploi du futur dans le passé (3 occurrences) et du futur proche dans le passé (1 occurrence) est liée à l'apparition du discours indirect et indirect libre, fréquents dans cette partie du texte. On n'y trouve plus de procès au présent générique, en revanche, c'est le plan 2 d'interaction directe qui devient beaucoup plus fréquent, en contribuant également au dynamisme du récit. Il conviendrait, évidemment, de distinguer encore des sous-parties dans la deuxième partie du récit : d'abord la réaction de la mère Sauvage à la nouvelle de la mort de son fils et ses préparatifs pour la « vengeance » et ensuite l'acte même de la vengeance avec ses conséquences, où la narration obtient son maximum d'accélération. Cette analyse devrait certainement être complétée aussi par une étude de la subjectivité et de différents points de vue dans le texte. Cette question, dont je me suis délibérément distancie ici, pour ne pas trop compliquer l'analyse, en me limitant aux relations chronologiques entre les procès, demanderait une différenciation plus détaillée au niveau de plans énonciatifs. On pourrait évidemment exposer avec plus de détail aussi le lien entre, d'une part, la mise en texte des événements au niveau d'énoncés, telle que je l'ai présentée pour l'exemple 12, et d'autre part, la progression temporelle au niveau plus général du texte.

VI. Conclusions

Dans le présent article, j'ai essayé de montrer de quelle manière les temps verbaux contribuent à la structuration temporelle de la nouvelle de Maupassant, en me fondant sur deux approches différentes mais, à mon sens, réconciliables et complémentaires.

D'une part, l'approche discursive d'Adam et Lugrin m'a permis de distinguer différents plans énonciatifs qui servent de cadre pour le repérage des procès. D'autre part, l'approche sémantico-référentielle m'a permis de rendre compte de la mise en texte des événements dans le cadre d'un plan énonciatif. J'ai voulu montrer que ces deux approches offrent des outils d'analyse complémentaires pour la description de la structure temporelle d'une œuvre littéraire. Dans le cadre des deux approches, des études plus approfondies pourraient être menées. Il serait, éventuellement, intéressant d'étudier également plus en détail les liens entre l'alternance des plans énonciatifs et la cadence narrative du texte. Comme on l'a vu plus haut, dans la nouvelle étudiée, le plan de présent générique s'alternait le plus souvent avec une diégèse à une progression temporelle modeste, tandis que le plan d'interaction directe accompagnait une diégèse qui progressait plutôt rapidement.

Il est clair que ce type d'analyse sur un élément linguistique nous renseigne essentiellement sur le comportement de l'élément donné en contexte, il s'agit donc finalement, comme l'ont suggéré Adam et Lugrin (2000 : 96), d'une « réflexion sur les variations de la langue en emploi ». Notre analyse a ainsi révélé quels effets de sens les temps verbaux sont susceptibles de livrer dans un texte narratif. On ne peut qu'espérer qu'elle n'est pas totalement sans intérêt non plus du point de vue de la description d'un texte littéraire.

Bibliographie

- Adam, J.-M. 2000. « Le temps et les temps dans les textes », dans Moeschler, J. et Béguelin, M.-J. (éds.) *Référence temporelle et nominale : actes du 3^e Cycle Romand de Sciences du Langage, Cluny* (15-20 avril 1996), Bern ; Berlin ; Bruxelles ; Frankfurt/M. ; New York ; Wien : Lang (Sciences pour la communication 58), pp. 107 - 121.
- Adam, J.-M., Lugrin, G. 2000. « Variations des ancrages énonciatifs et fictionalisation d'une anecdote d'Albert Camus », dans *Langue française* n 128, pp. 96 - 112.
- Benveniste, É. 1966. *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris.
- François, J. 1993. « La compréhension de l'articulation chronologique des séquences narratives : un exercice de linguistique cognitive », dans *Aspects dans le discours narratif, Verbum* n 4, Presses Universitaires de Nancy, pp. 49 - 69.
- François, J. 1984. « Le cheminement du temps narratif. Essai d'interprétation temporelle de mini-séquences narratives du français et de l'allemand », dans *DRLAV* n 31, pp. 81 - 96.
- Gosselin, L. 1996. *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- Saussure, L. De. 2003. *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*, De Boeck, Duculot, Bruxelles.
- Vuillaume, M. 1990. *Grammaire temporelle des récits*, Minuit, Paris.
- Vuillaume, M. 1993. « Le repérage temporel dans les textes narratifs » dans *Langages* n 112, pp. 92 - 105.

Notes

¹ Le procès est représenté sous forme intervallaire afin de rendre compte des différences aspectuelles des morphèmes verbaux français. Il faut cependant distinguer les cas où les bornes du procès sont séparées, ce que je marque par une virgule entre les symboles désignant les bornes [B1, B2] ; et les cas où les bornes coïncident, ce que je marque par une barre [B1/B2]. Dans ce dernier cas, la durée du procès n'entre pas en ligne de compte et le procès peut être considéré comme ponctuel, susceptible de coïncider avec le moment de référence.

² Dans le cas d'un récit au présent, j'admets à l'instar de Gosselin (1996), qu'un moment d'énonciation supplémentaire (S'), antérieur au moment d'énonciation principal ($S' < S$), doit être créé pour rendre compte du fonctionnement du présent dans le texte. Comme dans la nouvelle étudiée ce type de récit n'apparaît pas, je ne développe pas ce sujet ici.

³ Cf. Gosselin (1996) pour une approche différente : selon Gosselin, ce n'est pas le moment (l'intervalle d'après Gosselin) de référence qui se déplace, mais le regard du locuteur.

⁴ Les exemples du texte sont présentés d'après l'édition : Guy de Maupassant *Contes et nouvelles I*, Gallimard, 1974. Le premier chiffre entre les crochets désigne la page, le deuxième chiffre marque la première ligne de l'exemple.

⁵ Cf. par exemple François (1984, 1993), Gosselin (1996) et Saussure (2003), sur lesquels je me fonde dans le présent article ; à l'origine, cette hypothèse semble pourtant avoir pris forme dans les travaux de Kamp et Rohrer au début des années 1980.

⁶ François (1984, 1993) et Gosselin (1996) expliquent ces faits par les propriétés aspectuelles des temps verbaux. En revanche, Saussure (2003) considère ces propriétés comme temporelles et les inscrit dans la valeur sémantique des temps verbaux, présentées comme *procédures*. Je n'insisterai pas ici spécialement sur la susceptibilité des temps verbaux de faire apparaître le premier plan ou l'arrière-plan du récit (distinction de Weinrich). Comme on le verra plus loin, les procès au passé simple peuvent appartenir à l'arrière-plan. D'autre part, les procès à l'imparfait peuvent faire partie du premier plan (l'imparfait dit « narratif »), quoique je n'en aie pas trouvé d'exemples dans la nouvelle étudiée. Il me semble donc qu'il vaut mieux d'insister sur les propriétés des temps verbaux concernant l'ordre temporel.

⁷ Je ne considère ici que les procès qui sont présentés à la forme personnelle, les infinitifs et les participes ne seront donc pas analysés.

⁸ Cf. Saussure (2003) pour plus de détails sur ces cas.

⁹ Je ne l'appelle pas « chronogramme » : on peut trouver des chronogrammes beaucoup plus élaborés dans François (1984, 1993) et dans Gosselin (1996).